

DISPOSITIONS RELATIVES AUX EXIGENCES LINGUISTIQUES

Programmes de formation à l'enseignement

Maitrise en enseignement

Profil enseignement au secondaire

Concentrations Français langue première

Mathématiques

Science et technologie

Sciences humaines / Univers social

Culture et citoyenneté québécoise

Profil enseignement à la formation générale des adultes

Concentrations Français langue première

Français langue seconde

Guide pour les étudiantes, les étudiants

Cohorte 2025-2026

Dispositions relatives aux exigences linguistiques des programmes de formation à l'enseignement

Chères étudiantes, chers étudiants,

Nous vous souhaitons tout d'abord la bienvenue à l'UQAM : nous sommes heureux de vous compter parmi les étudiantes inscrites, les étudiants inscrits à l'un de nos programmes de formation en enseignement.

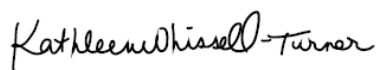
Depuis l'automne 2008, **tous les programmes de formation qui conduisent à un brevet d'enseignement délivré par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) sont assujettis à la même politique linguistique¹**. La mise en œuvre de cette politique relève de la responsabilité de la direction de chacun des programmes, de même que de l'équipe d'encadrement du centre d'aide en français écrit et oral de la faculté des sciences de l'éducation, le CAFÉO.

Le CAFÉO a notamment pour mandat de soutenir le développement de la compétence linguistique pour l'exercice de la profession enseignante. Afin de vous accompagner dans le développement de cette compétence, le CAFÉO offre un soutien linguistique en français oral et écrit, en vous proposant des cours, des ateliers ou du monitorat individuel. Nous vous invitons à parcourir le site du CAFÉO (www.cafeo-education.uqam.ca) afin d'y découvrir tous les services qui y sont offerts.

Pour en savoir davantage sur l'évaluation de la compétence linguistique, **nous vous invitons à consulter les pages suivantes** afin d'obtenir des réponses aux questions les plus fréquemment posées par les étudiantes, les étudiants. Sachez que vous pourrez également compter sur le soutien du CAFÉO et sur celui des personnes responsables de votre programme pour répondre à vos questions relatives aux exigences linguistiques de votre formation.

Nous espérons sincèrement que votre cheminement universitaire sera marqué par la réussite.

Bien cordialement,



Kathleen Whissell-Turner
Directrice du CAFÉO

¹ La Politique linguistique a été adoptée par la Commission des études de l'UQAM en avril 2010.

Sommaire de l'évaluation des deux volets de la compétence linguistique

Depuis l'automne 2008, tous les programmes de formation qui conduisent à un brevet d'enseignement délivré par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) sont assujettis à une politique linguistique commune par l'Association des doyens, doyennes et directeurs, directrices pour l'étude et la recherche en éducation au Québec (ADEREQ). Conformément à cette politique, l'étudiante, l'étudiant doit faire la démonstration qu'elle, qu'il a développé des compétences en français écrit et oral satisfaisantes pour l'exercice de la profession enseignante. Aucune étudiante, aucun étudiant ne peut obtenir de diplôme sans faire la démonstration qu'elle, qu'il a rempli ces exigences.

COMPÉTENCE EN FRANÇAIS ÉCRIT

TEST DIAGNOSTIQUE EN FRANÇAIS ÉCRIT

Au trimestre d'automne de la première année d'étude, l'étudiante, l'étudiant doit passer un test visant à établir le diagnostic de ses connaissances en français écrit. Selon les résultats obtenus au test, des mesures de soutien peuvent être imposées par la direction du programme, notamment l'obligation de suivre le cours *DDL6000 Soutien en français écrit pour l'enseignement*. Des informations supplémentaires à propos du test diagnostique sont présentées plus loin.

ÉVALUATION DE LA COMPÉTENCE EN FRANÇAIS ÉCRIT : LE TECFÉE

Toutes les universités francophones reconnaissent le *Test de certification en français écrit pour l'enseignement* (TECFÉE) comme instrument unique pour attester la compétence en français écrit chez les enseignantes et les enseignants. Des informations supplémentaires à propos du TECFÉE sont présentées plus loin.

COMPÉTENCE EN FRANÇAIS ORAL

TEST DIAGNOSTIQUE EN FRANÇAIS ORAL

Lors de la première année d'études, au moment déterminé par la direction du programme, l'étudiante, l'étudiant doit se soumettre à un test diagnostique de ses compétences en français oral. Selon les résultats obtenus au test, des mesures d'appoint sont imposées aux étudiantes, aux étudiants qui ont présenté des lacunes en français oral.

ÉVALUATION DE LA COMPÉTENCE EN FRANÇAIS ORAL

La très grande majorité des universités exigent la réussite d'un ou de plusieurs cours pour attester de la compétence à l'oral pour l'exercice de la profession enseignante. Ainsi, si l'étudiante, l'étudiant ne réussit pas le test diagnostique en français oral ou ne se présente pas à la passation, elle, il devra réussir un ou plusieurs cours avec un résultat égal ou supérieur à C. À l'UQAM, ce sont les cours développés par le département de linguistique qui sont offerts aux étudiantes, aux étudiants.

Résumé des informations sur les tests

	Test diagnostique en français écrit	Test en français écrit (TECFÉE)	Test diagnostique de communication orale
Quand?	Au mois d'octobre de la première année d'études	Idéalement après la réussite du test diagnostique ou du cours d'appoint (DDL6000). La première passation est fortement recommandée à la fin de la première année d'études (mai ou aout)	Au mois d'octobre de la première année d'études
Où?	En ligne	À l'UQAM exclusivement	À l'UQAM exclusivement
Quels sont les frais?	Sans frais pour l'étudiante, l'étudiant	70\$ payé par l'étudiante, l'étudiant directement au CÉFRANC	Sans frais pour l'étudiante, l'étudiant
Comment s'inscrire?	L'étudiante, l'étudiant doit procéder comme pour l'inscription à un cours à l'aide des sigles appropriés. Voir la procédure d'inscription : http://www.etudier.uqam.ca/inscription		
Quels sigles de cours?	DIA0400	EPREVFR	XORAL05
Quelle est l'échéance pour remplir cette exigence?	Au mois d'octobre de la première année d'études	<u>Avant la dernière activité de formation pratique :</u> Lors de la passation de mai pour les activités prévues au trimestre d'automne . Lors de la passation d'octobre pour celles prévues au trimestre d'hiver .	L'étudiante, l'étudiant doit réussir le test ou le cours LIN1020 (ou LIN1016, LIN1017, LIN1018, LIN1019) avant la dernière activité de formation pratique , c'est-à-dire au cours du trimestre d'été si cette activité est prévue au trimestre d'automne ou au cours du trimestre d'automne si celle-ci est prévue au trimestre d'hiver.
Quel est le nombre de passations possibles?	1 passation PAS DE REPRISE À CE TEST	Il n'y a pas de nombre limité de passations. Consultez la section <i>conséquences en cas d'échec</i> .	1 passation PAS DE REPRISE À CE TEST Si l'étudiante, l'étudiant ne fait pas le test au moment convenu, elle, il ne pourra pas s'y présenter ultérieurement.
Quel est le seuil de réussite?	75%	70%	Obtenir un C pour chacun des 4 volets d'évaluation
Comment les résultats sont-ils transmis?	Par courriel	Par envoi postal de la part du CÉFRANC	Par courriel
Quelles sont les conséquences en cas d'échec?	L'étudiante, l'étudiant qui échoue le test est fortement incité à suivre le cours d'appoint DDL6000 – <i>Le soutien en français dans l'enseignement</i>	Après 4 échecs , l'étudiante est convoquée, l'étudiant est convoqué au Centre d'aide en français écrit et oral (CAFÉO) afin d'établir des mesures à entreprendre avant la prochaine passation. Cette rencontre est obligatoire pour toutes les passations subséquentes. Le suivi des mesures est acheminé à la direction du programme. Après 6 échecs , le cheminement dans le programme est restreint, voire interrompu. La direction placera l'étudiante, l'étudiant en situation de restriction des études.	L'échec ou l'absence au test place l'étudiante, l'étudiant devant l'obligation de faire le cours LIN1020 ou les volets spécifiques avec les cours LIN1016, LIN1017, LIN1018 et LIN1019

À retenir pour l'automne de la première année de formation

Au premier trimestre à l'automne, l'étudiante, l'étudiant doit passer un test visant à établir le diagnostic de ses connaissances du français écrit. Selon les résultats obtenus au test, des mesures de soutien peuvent être imposées par la direction du programme, notamment l'obligation de suivre le cours *DDL6000 Soutien en français écrit pour l'enseignement*.

Test diagnostique en français écrit

Quand?	Au mois d'octobre de la première année d'études
Où?	En ligne, via zoom
Quels sont les frais?	Sans frais pour l'étudiante, l'étudiant
Comment s'inscrire?	L'étudiante, l'étudiant doit procéder à son inscription en utilisant le code de cours DIA0400 . Voir la procédure d'inscription : http://www.etudier.ugam.ca/inscription
À quel moment s'inscrire?	Lors de la période d'inscription pour le trimestre d'automne
Quel est le nombre de passations autorisé?	1 passation PAS DE REPRISE À CE TEST
Quel est le seuil de réussite?	75%
Comment les résultats sont-ils transmis?	Par courriel
Quelles sont les conséquences en cas d'échec?	La direction de programme pourra imposer à l'étudiante, l'étudiant de suivre le cours d'appoint <i>DDL6000 – Le soutien en français dans l'enseignement</i> .

Pour vous préparer à ce test diagnostique

Pour connaître les modalités du test, rendez-vous sur le site du Centre d'aide en français écrit et oral à l'adresse suivante : <https://cafeo-education.ugam.ca/diagnostic-a-lecrit/>

Le Centre offre également des **ateliers de préparation** au test diagnostique au mois d'août, avant le début du trimestre d'automne.

Pour vous inscrire à l'atelier de préparation *TESTDIAG*, consultez le site du CAFÉO au lien suivant :

[Inscription aux ateliers du CAFÉO](#)